

## DELIBERATION

### Relative à la motion intitulée « Pour une politique ambitieuse du logement face à une crise sans précédent »

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,  
Vu la motion présentée par les élus étudiants de l'UNEF au Conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**  
Point additionnel : Motion déposée par les élus étudiants de l'UNEF, administrateurs du Conseil administration du Cnous.
- **Entendu l'exposé des auteurs de la Motion et des débats qui ont suivi,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

*Approbation de la motion « Pour une politique ambitieuse du logement face à une crise sans précédent »*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **rejette, à la majorité** des membres présents ou représentés, la motion « *Pour une politique ambitieuse du logement face à une crise sans précédent* » présentée par les élus étudiants de l'UNEF, administrateurs du Conseil administration du Cnous.

Nombre de membres constituant le conseil :  
30 (dont 28 avec voix délibératives)  
Quorum : 10  
Membres participant à la délibération : 15  
Procurations : 9  
Abstentions : 3  
Pour : 9  
**Contre : 12**

**Dominique MARCHAND**

*PJ : « Pour une politique ambitieuse du logement face à une crise sans précédent »*